

LIGUE BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ
FFHANDBALL

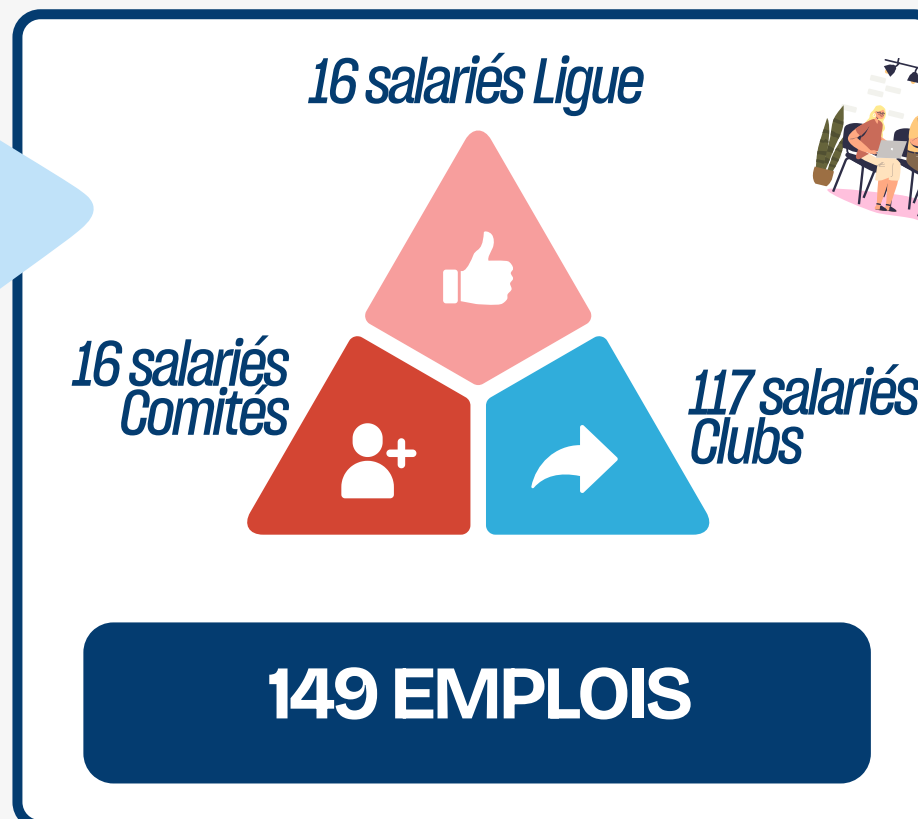
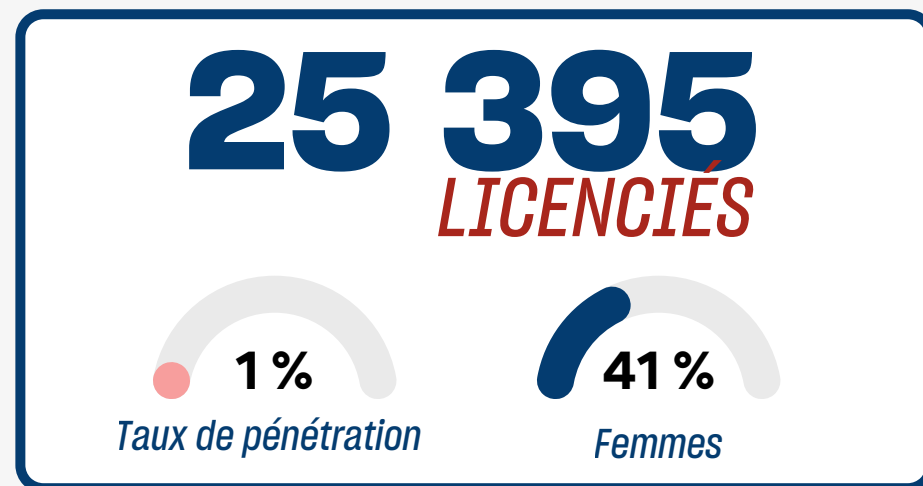


TAXE D'APPRENTISSAGE

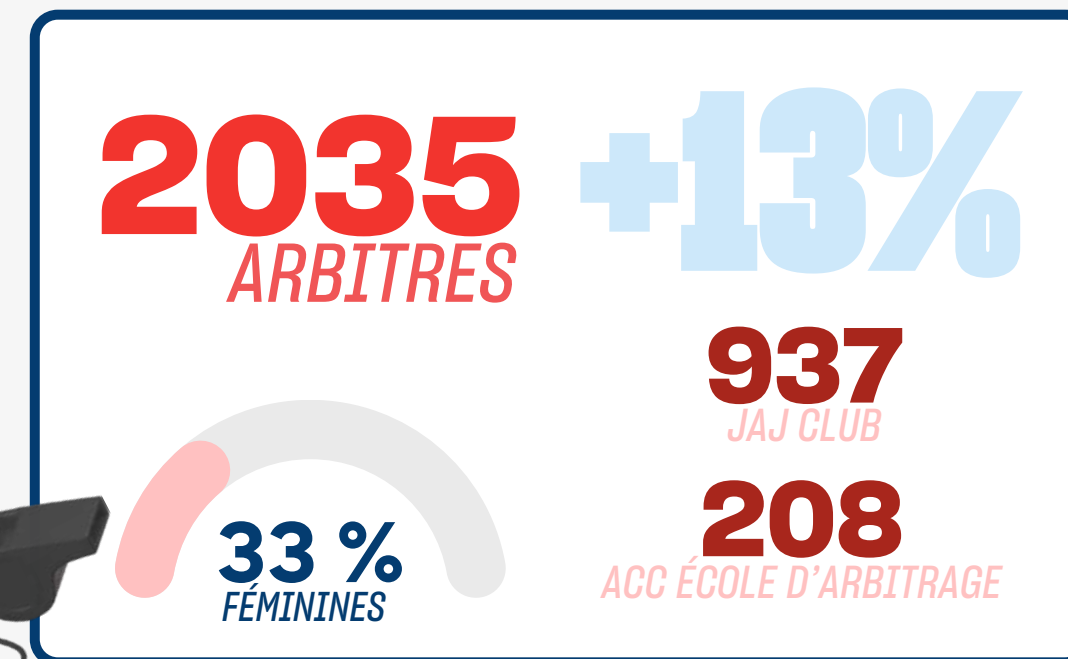
Nous accompagner vers l'avenir et la
formation des éducateurs sportifs



QUI SOMMES-NOUS ?



2ÈME SPORT COLLECTIF EN BFC





Nos formations



Formation des bénévoles

L'IDSF (Institut de développement du sport par la formation) c'est de nombreuses formations pour les éducateurs bénévoles, les dirigeants, les arbitres et les accompagnateurs. Des formations modulaires qui s'adaptent aux besoins de chacun. Nous avons à coeur d'accompagner les bénévoles et les clubs dans leur développement.



Formations entraîneurs de handball

TITRE 4 et TITRE 5 sont LES formations par excellence pour former les futurs entraîneurs de handball. Deux formations professionnalisantes, permettant aux clubs de se structurer et de développer le handball.



Formations du monde sportif

CPJEPS, BPJEPS, TITRE Chargé de développement sont nos formations majeures pour former les futurs éducateurs sportifs de demain. Trois sites de formation pour le CPJEPS et deux sites de formation pour le BPJEPS et un site de formation pour les futurs chefs de projet afin de proposer une offre complète.



Pourquoi nous accompagner ?

Pour financer les investissements nécessaires à la mise en œuvre et à la réussite de ces formations, la taxe d'apprentissage est une ressource fondamentale. Celle-ci permet d'acquérir des outils indispensables à la formation et à l'innovation (matériel pédagogique et numérique de qualité)

271
apprentis

c'est le nombre de jeunes formés depuis plus de 15 ans au sein de l'IDSF

90
formateurs

c'est le nombre de formateurs qui interviennent au sein de l'IDSF

112
clubs

qui sont accompagnés chaque année pour former les bénévoles de demain

25
modules

c'est le nombre de modules proposés aux bénévoles pour acquérir de nouvelles compétences

15
années

c'est le nombre d'années d'existence de l'IDSF qui n'a cessé d'évoluer au fil du temps

6
formations

c'est le nombre de formations professionnelles mises en place à l'IDSF





Soutenez votre club local de handball

POURQUOI LES SOUTENIR ?

- **Former** les encadrants du handball au travers de nos formations professionnelles en apprentissage.
- **Accompagner** les éducateurs, arbitres et dirigeants du handball de demain et les licenciés de toute la région.
- **Développer** de nouveaux projets innovants pour les clubs.

COMMENT LES SOUTENIR ?

Après avoir versé la somme allouée à la Ligue de Handball et l'IDSF, nous vous invitons à nous faire parvenir par mail le club que vous souhaitez soutenir : 5200000.qlocatelli@ffhandball.net

(Pour rappel : N° UAI : 0252015E)



LES MOMENTS CLÉS

Du 26 mai au 21 août

Du 3 septembre au 21 octobre



1er campagne de répartition

Deuxième campagne de répartition des fonds

1er versement

Date limite du 1er versement de la taxe d'apprentissage

2eme campagne de répartition

Deuxième campagne de répartition des fonds

2nd versement

Date limite du 2nd versement de la taxe d'apprentissage

POURQUOI ?

50%

de la taxe **REVERSÉ**
À VOTRE CLUB

Comment verser votre taxe d'apprentissage ?





50%
de la taxe **AU SERVICE**
DU CLUB DE VOTRE CHOIX

VOUS SOUHAITEZ SOUTENIR VOTRE CLUB ?

Après avoir versé le solde de votre
taxe d'apprentissage, il suffit de
nous transmettre un mail à
l'adresse
5200000.qlocatelli@ffhandball.net
en indiquant *le(s) club(s) soutenu(s)*

Aide sur présentation de justificatif pour :

*De dotations de supports, matériels ou équipements
pédagogique.*

*De remboursements d'investissements pour la formation
d'apprentis ou de personnels.*

1

**VERSEMENT DE L'ENTREPRISE SUR LA
PLATEFORME SOLTÉA**

2

**ENVOI D'UN MAIL À LA LIGUE PAR L'ENTREPRISE
ET/OU LE CLUB POUR INDiquer LE CLUB FLÉCHÉ**

3

**VÉRIFICATION PAR LE LIGUE DU
VERSEMENT**

4

**VERSEMENT DE L'AIDE AUX
CLUBS**

PROCÉDURE DE VERSEMENT



LIGUE BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ
FFHANDBALL



CONTACT

Quintia LOCATELLI
5200000.qlocatelli@ffhandball.net
06 82 01 87 76

